



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J9H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911
mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné,
Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 août 2026, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 117-26 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 105-22 concernant le traitement des membres du conseil de la MRC d'Argenteuil

Une copie du règlement peut être consultée au bureau des neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil, au bureau de la MRC d'Argenteuil et sur le site Internet de la MRC au www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 26^e jour du mois d'août deux mille vingt-six (2026).

Le directeur général et greffier-trésorier,

Éric Pelletier, ing.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), SARAH CHANNELL, Greffière-Trésorière de la municipalité de Canton de Gore certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 31 août 2026, entre 9H et 17H.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour de août 2026.

(signature)